

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

MDE 23/002/2006 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 310/05 (MDE 23/017/2005 du 9 décembre 2005)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CONDAMNATION À L'EXTRACTION D'UN ŒIL / TORTURE

ARABIE  
SAOUDITE

Puthen Veetil Abdul Latheef Noushad (h), ressortissant indien

---

Londres, le 6 avril 2006

Puthen Veetil Abdul Latheef Noushad a été libéré de la prison d'al Dammam le 5 avril. À la fin du mois de janvier, l'homme qu'il était accusé d'avoir blessé lors d'une bagarre près de trois ans auparavant lui a accordé son pardon.

Puthen Veetil Abdul Latheef Noushad avait été arrêté en avril 2003 puis condamné à se faire arracher un œil. Il travaillait dans une station-service lorsqu'il s'est disputé avec un client à propos d'un paiement. À la suite de la bagarre qui a éclaté, l'autre homme a partiellement perdu la vue. Puthen Veetil Abdul Latheef Noushad a affirmé avoir agi en légitime défense.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes.  
Un grand merci à tous ceux qui sont intervenus en faveur de cet homme.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*